

LA LUCIOLE

LE JOURNAL INTERPROFESSIONNEL DE L'UNION
SYNDICALE SOLIDAIRES 83



L'union syndicale Solidaires 83
regroupe l'ensemble des syndicats
Solidaires et SUD du Var



Edito

"Nous sommes les 99 %".

Ce slogan a été démocratisé suite aux actions d' "Occupy Wall Street", mouvement pacifiste dénonçant les méfaits du capitalisme aux Etats-Unis et notamment le détournement des politiques bénéficiant au plus grand nombre et aux plus démunis au profit des 1 % les plus riches. Savez-vous qu'aux Etats-Unis, 99 % de la richesse produite depuis la crise de 2007 a bénéficié à 1% de la population?

Divagation de syndicalistes diront certains. Et bien, non, Joseph STIGLITZ, prix nobel d'économie 2001 dans son dernier livre (La Grande Fracture) ne dit pas autre chose.

Nous sommes les 99 % en France aussi. Tout est mis en oeuvre pour restreindre les droits des syndicats par le biais des lois scélérates MACRON et REBSAMEN, et par conséquent pour limiter les droits des salarié-e-s, retraité-e-s,

Sommaire:

Rentrée 2015 : ils n'hésitent pas...	p 2
Mobilisations du 8 octobre 2015	p 3
Pratiques syndicales... SUD DCNS	p 4
Y aura-t-il des remplaçants à Noël ?	p 5
Air France: comm. Solidaires Industrie	p 6
Idées fausses: fonctionnaires et impôts	p 7
Précarité	p 9
La Sécurité Sociale a 70 ans	p 11
Soutien aux migrants	p 16
Loi ALUR	p 19
Fermeture Trésorerie de La Roquebrussanne	p 21
"Dégagez avec La Poste"	p 22
Biométrie	p 26

chômeur-euse-s, précaires, migrant-e-s, avec comme objectif d'obtenir plus de profits pour les plus aisés.

N ° 3 - Octobre 2015

Plus les syndicats sont affaiblis (voir La Luciole n°2) et plus les 99 % que nous sommes se désintéressent de ce que contiennent les lois, plus les revenus des 1 % s'accroissent et plus nos droits sont réduits. Pour les 99 %: stagnation des salaires, pertes de pouvoir d'achat, chômage, fin de droits, retraites insuffisantes...

Nous sommes les 99 % et s'il n'y a plus de lutte des classes, c'est que les 99 % ne luttent plus suffisamment.

Nous sommes les 99 % et les capitalistes nous coûtent encore et toujours cher. Ils n'hésitent pas, nous non plus !

LES
CAPITALISTES
NOUS
COÛTENT
CHER



Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon
Téléphone : 04 94 21 81 89

Mél : contact@solidaires83.org

Fax : 04 22 14 08 43

Site internet : www.solidaires83.org

Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar>

Rentrée 2015 :ils n'hésitent pas nous non plus

L'été n'aura rien changé à la situation que nous vivons, dans un contexte économique et social toujours aussi désastreux. Les dernières lois votées sont au service du patronat, elles vont à l'encontre du partage du travail et des richesses. Elles alimentent la désespérance sociale dont se nourrit l'extrême droite et ses fausses solutions. Idem sur la question du traitement des réfugié-es, fuyant la guerre, les dictatures, à laquelle les gouvernements européens opposent la répression au mépris du droit d'asile.

La volonté de démanteler davantage les 35 heures, à l'opposé d'une réduction du temps de travail nécessaire pour partager le travail entre toutes et tous ; et plus globalement de « simplifier » le code du travail en voulant donner la supériorité par rapport à la loi, des accords d'entreprise même inférieurs à cette dernière... tout cela démontre la volonté du gouvernement de casser tous les acquis sociaux collectifs, dans le privé comme dans le public. L'affichage du gouvernement à l'université du MEDEF ne change rien sur le fond, mais demeure une provocation inadmissible.

Les capitalistes nous coûtent cher, et ce sont les plus fragiles qui en paient le prix à travers les politiques d'austérité menées globalement dans l'Union européenne par les gouvernements et le patronat. A côté de ça, l'ex patron d'Alcatel, pour ne citer que lui, va toucher 14 millions d'euros pour son départ !

La persistance d'un chômage de masse pour laquelle Valls et Hollande répondent par la poursuite des aides au patronat sans contreparties mais aussi un contrôle renforcé des chômeurs/ses ! Dans la fonction publique, la politique régressive en matière de salaires (gel depuis 5 ans), d'emplois (suppressions massives dans des secteurs entiers), de conditions de travail liées à l'accumulation de réformes dans la

santé, à la territoriale, dans l'éducation nationale (où la question des classes surchargées, des effectifs n'est toujours pas réglée...), obéit à une logique constante de réduction des dépenses publiques.

Construisons le rapport de force

Nos luttes, parce qu'elles sont légitimes et plurielles, touchent à de nombreux sujets du quotidien. Les mobilisations que nous construisons, par des mouvements de grèves pour les salaires ou pour l'emploi, s'inscrivent dans un syndicalisme de transformation sociale, que ce soit dans notre entreprise ou administration. Nos luttes internationales passent par des actions de solidarité concrète au quotidien.

Ces luttes ne cessent d'exister malgré les conditions durcies (atteinte aux libertés syndicales, aux droits démocratiques au travail) par le pouvoir en place et le patronat, qui défendent leurs intérêts en réprimant. Pour les libéraux il est clair qu'il s'agit d'instaurer une criminalisation de toutes les formes de contestations de leurs politiques faites de régressions sociales et de discriminations.

Toutes ces luttes, nécessaires et importantes, doivent se traduire par la construction d'un mouvement large et interprofessionnel. C'est pour cette raison que Solidaires, au côté de la CGT et la FSU, ont appelé à une journée de mobilisation le 8 octobre 2015. Pour nous, l'objectif devrait en être une grève générale, seule à même d'inverser les politiques actuellement menées.

Renforcer le syndicalisme de transformation sociale et de lutte !

Face aux inégalités, aux injustices, à l'exploitation, aux exclusions, au désastre écologique... nous avons raison de nous révolter ! Dans les mois à venir, renforçons

les mobilisations pour l'accueil des réfugié-es, manifestons pour faire entendre l'urgence climatique, soyons solidaires avec les autres peuples d'Europe contre les politiques d'austérité...

De ces révoltes, construisons l'avenir en renforçant le syndicalisme de lutte.

Rejoindre les équipes syndicales de l'Union syndicale Solidaires, en créer là où

nous ne sommes pas encore, c'est choisir de se doter d'outils concrets pour échanger, décider ensemble et s'organiser.

Nous avons besoin de toutes les forces sociales pour renforcer ce syndicalisme de combat et faire reculer gouvernement et patronat !

Prenons ensemble nos affaires en main !

Mobilisations du 8 octobre 2015



A Toulon 2500 personnes et une centaine à Draguignan se sont mobilisées pour manifester leur rejet des politiques d'austérité appliquées par ce gouvernement PS-MEDEF.

A Toulon, un cortège d'adhérentEs, militantEs de



SUD Industrie-DCNS, SUD PTT, SUD Santé, SUD CT, SUD Educ, Solidaires DGFIP a effectué le parcours prévu jusqu'à l'arrêt en fin de manifestation devant la sous-préfecture maritime à cause du plan social prévu sur l'entreprise DCNS (voir l'article suivant).



Pratiques syndicales autour d'un plan de sauvegarde d'emplois (PSE) : SUD DCNS à la manoeuvre

Le PDG de DCNS (L'Arsenal) veut engager une négociation autour d'un PSE avec les organisations syndicales du groupe. Il n'a qu'une seule priorité dans le moment : dérouler son processus de concertation/négociation avec ceux qui lui prêtent le flan sous couvert de limiter la casse....

Ce plan de régression pour les salariés, personne ne peut s'en accommoder au regard de ce qu'il porte :



-Externalisations d'activités jugées « non rentables », aujourd'hui les activités de soutien à la production , demain les fonctions gestion des paies ? et après demain ?....

-Mobilités Collectives entre sites imposées de 6 mois à 3ans !!!

Puisque le « diagnostic » déclaré comme cause des « pertes » depuis 5 années a pointé la « dispersion des sites » !....

-Mises à disposition des salariés de DCNS « pour des entreprises extérieures !.... »

-Organisation pluriannuelle du temps de travail

Utilisation des jours CET, des jours RTT, des heures supplémentaires !...dans un CET « expérimental » pour pallier les périodes de sous activités (il faudra nous expliquer, nous justifier la sous activité

avec les volumes d'heures sup et les niveaux de sous-traitance ...)

-Chômage partiel pour couronner le tout !... Et dans la foulée, viendra la mise à plat de tous les accords régissant les rythmes de travail pour chaque établissement ! avec la casse des horaires qui permettent encore aujourd'hui de concilier vie familiale et professionnelle.

VOILA CE QUI EST EN TRAIN DE SE NÉGOCIER AUJOURD' HUI !

Et pour le seul et unique objectif : Restaurer les marges que l'entreprise « aurait » perdu ces dernières années (pendant qu'elle reversait 405M€ de dividendes à THALES et à L' ETAT le même qui aurait fermé les yeux pendant 5 ans sur « la dérive des programmes » ?...

L'entreprise va-t-elle maintenant nous faire payer aussi les pertes annoncées par DCNS de la non vente des BPC à la Russie ? Ce qui se chiffrerait déjà aujourd'hui à 150M€ d'après la commission Parlementaire en charge de cette question ...



S'ÉLEVER CONTRE CE PLAN SOCIAL RESTE LA SEULE POSTURE POSSIBLE POUR LES SALARIÉS QUI VONT EN SUBIR LES CONSÉQUENCES DIRECTES ET UNILATÉRALES !

Le Syndicat SUD appelle à agir, à résister, à ne pas rester spectateur de la situation, pour imposer d'autres choix industriels

que ceux qui ne contribuent qu'à fragiliser l'entreprise et ses salariés.

C'est ce que le Syndicat a engagé depuis plus de 3 semaines dans l'établissement toulonnais au travers notamment d'actions autour des réunions de CE qui devaient se tenir pour « activer » le processus d'information / consultation des instances ainsi que des opérations sur la direction locale.

La journée interprofessionnelle d'action du 8 octobre a marqué également le refus d'une

négociation dont seul le patronat a besoin aujourd'hui pour faire entériner ses mesures. Cette journée a donc été marquée par une intervention avec les salariés en préfecture

Maritime représentant le Ministère de la Défense (Ministère de tutelle de l'entreprise Nationale toujours détenue à 65% par l'état).

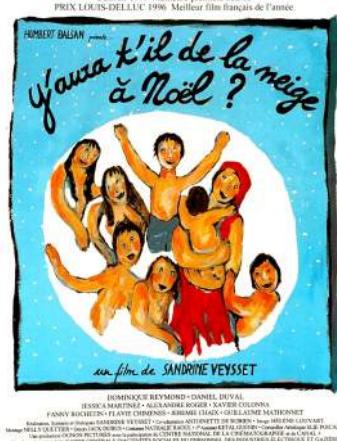


Retrouvez SUD DCNS le syndicat de luttes

sur www.facebook.com/sud.solidaires.ddns.toulon

« Y aura-t-il des remplaçants à Noël ? »

Le scénario de la nouvelle saison, en matière de remplaçants dans le premier degré, risque fort de ressembler à celui de la saison précédente, voire même de le dépasser pour virer au film catastrophe.



Souvenez vous, c'était en fin d'année scolaire l'année dernière... La DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) se voyait dans l'obligation d'embaucher des vacataires pour faire face aux (trop) nombreuses classes sans enseignants dans nos écoles, pour la dernière période (mai-juillet 2015). En cause, entre autre, l'annualisation des titulaires remplaçants devant adapter leur horaires aux innombrables et différents nouveaux horaires mais surtout et principalement le manque cruel de postes titulaires remplaçants.

La précarité chez les enseignants du primaire venait donc s'ajouter à celle des

autres personnels dans nos écoles (EVS ou AVS pour ne citer qu'eux [EVS: Emploi Vie Scolaire (en Contrat Unique d'Insertion CUI)- AVS: Auxiliaire de Vie Scolaire]. Ces personnes furent embauchées pour quelques semaines puis remerciées et renvoyées à Pôle Emploi le 5 juillet 2015.

Cette année, il faut s'attendre à une sortie anticipée de la nouvelle saison de ce triste feuilleton. De l'aveu même du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) (Var Matin du 2.09.2015) : « L'année sera tendue et je serai vraisemblablement obligé d'embaucher des contractuels ». Si le DASEN fait cette déclaration à la rentrée de septembre, il est facile d'imaginer que ce recours à l'embauche de personnels précaires et formés en express en quelques jours va se produire beaucoup beaucoup plus tôt dans l'année scolaire.

Les raisons d'une telle situation ? Bien sûr l'écart grandissant entre les discours médiatisés sur « la priorité à l'éducation » et la réalité des politiques poursuivies, en matière de cadeaux fiscaux aux entreprises du CAC 40, qui mènent droit aux politiques d'austérité !

La situation n'est d'ailleurs pas limitée aux postes de remplaçants. Le manque de postes pour faire baisser les effectifs dans les classes ou ressusciter les RASED (Réseau Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés) par exemple, bref pour améliorer

les conditions de travail des élèves et des enseignants, est une réalité partout sur le terrain.

Retrouvez SUD EDUCATION 83 sur:

<http://sudeduc83.org>

Extrait du communiqué de Solidaires Industrie suite aux incidents survenus chez Air France le 5 décembre

"Suite aux incidents survenus chez Air France le 5 octobre, l'Union Syndicale Solidaires Industrie, si elle n'encourage jamais la violence, refuse pour autant de condamner les actes commis par un groupe de salarié-e-s de la compagnie à l'encontre du DRH. Elle dénonce aussi le fait que ces manifestations de colère légitimes soient exploitées et dramatisées par le gouvernement à seule fin de discréditer la lutte menée par le personnel et les syndicats, mais aussi de faire passer au second plan le drame - véritable celui-ci - qui touche les salarié-e-s. Car les 2.900 personnes frappées par ce plan social y laisseront bien plus que leur chemise : leurs emplois, leurs salaires, leurs projets, leurs avenir et ceux de leur famille.

De la violence, des milliers de travailleur-euse-s de l'industrie et d'autres secteurs pourraient aujourd'hui donner une autre version beaucoup plus proche de la réalité.

Violence physique tout d'abord, lorsque des salarié-e-s mobilisé-e-s pour défendre leurs emplois sont systématiquement agressé-e-s par les forces de l'ordre : témoin notre dernière grève chez Otis, où des camarades ont été frappés à la tête à coups de matraque et où l'on a vu des policiers, revolver à la ceinture, se pavanner devant les manifestant-e-s et se livrer à des provocations dignes des pires voyous.

Violence sociale ensuite, quand du jour au lendemain des travailleur-euse-s sont jeté-e-s dans le chômage et la précarité pendant que les actionnaires de leurs entreprises se gorgent de dividendes, quand chaque jour

des militants syndicaux sont réprimés, poursuivis, harcelés, licenciés, quand des inspecteurs du travail sont traînés en justice pour le simple fait d'avoir exercé leur mission, quand des ouvriers exposés sans vergogne à des produits toxiques perdent leur santé et leur vie. Et les suicides, les dépressions, les divorces qui interviennent après chaque plan de licenciement ? Qui sont les auteurs de toutes ces violences absentes des statistiques et de la scène médiatique ?

Révoltée par le plan de licenciement d'Air France et la propagande orchestrée par le gouvernement et le patronat, l'Union Syndicale Solidaires Industrie affirme sa solidarité sans faille avec tous les salariés de la compagnie qui luttent et appelle à la construction d'un grand mouvement social interprofessionnel pour mettre un terme à la violence des capitalistes."

"On parle toujours de la violence du fleuve, jamais de celle des berges qui l'enserrent."
Bertolt Brecht

« Oui, Monsieur le ministre ; la violence, c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder, en effet, par la brutalité visible et saisissable des actes. Ah ! Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de

paroles tumultueuses! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. [...] Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini,

toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité. »

Jean Jaurès (Chambre des députés, séance du 19 juin 1906)

Discours prononcé après les grèves qui ont suivi la catastrophe de Courrières qui a coûté la vie à 1099 mineurs.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Catastrophe_de_Courrières

Fonctionnaires, impôts... : petit argumentaire pour en finir avec les idées fausses qui nous polluent la vie

Cet argumentaire vise à répondre aux principales idées fausses qui circulent sur les fonctionnaires, les finances publiques...

Volontairement synthétique, il permet de « faire face » aux interpellations dans la vie quotidienne.

Pourquoi un statut ?

Le statut de la fonction publique date de 1946. Il a connu une importante révision en 1983. Compte tenu des spécificités de l'action de l'État (ses missions sont permanentes : il en va ainsi des finances publiques), il fallait que le statut garantisse une action continue de l'État grâce à des salariés qui pouvaient agir dans le respect des principes du



service public (indépendance, notamment à l'égard du pouvoir politique, neutralité, continuité etc). Il précise également que si les fonctionnaires ont des droits, ils ont aussi des obligations et des devoirs..

Le statut, un privilège ?

Durant les «trente glorieuses» (la période entre la fin de la seconde guerre mondiale et les chocs pétroliers des années 70), le chômage était faible et, dans le secteur privé, la paie était souvent plus importante que dans la fonction publique. Être fonctionnaire n'était pas considéré comme un «privilège». Ce n'est que lorsque le chômage a augmenté et que la précarité s'est développée que les discours «anti-fonctionnaires» (qui ont toujours existé) ont connu une diffusion croissante. Or le statut n'est pas un privilège, les vrais priviléges sont ailleurs (par exemple parmi les 1 % les plus aisés qui voient

leur richesse s'accroître, ou parmi les rentiers, les «grands patrons» siégeant dans de multiples conseils d'administration etc).

En finir avec le statut et aligner les fonctionnaires sur le «modèle» du secteur privé :

- n'améliorera pas la situation des salariés du «privé» car cela consiste à niveler par le bas les droits et garanties,

- entraînera une précarisation de la société, avec des conséquences économiques et sociales dévastatrices,

- plombera l'efficacité de l'action publique puisqu'il faudra alors s'attendre à des licenciements, autrement dit à un «turn over» et donc à une perte de technicité.

Les fonctionnaires, mieux payés ?

Le salaire moyen de la fonction publique est plus élevé que celui du privé pour une raison simple : il y a 2,5 fois plus de cadres dans la fonction publique que dans le secteur privé. En revanche, si on s'attelle à une comparaison des qualifications, l'immense majorité des fonctionnaires est moins bien payée que leurs homologues du secteur privé en CDI.

Les fonctionnaires coûtent chers ?

Lorsqu'on achète du pain, un téléphone, une voiture ou lorsqu'on fait réaliser des travaux chez soi, on paie : le salaire de ceux qui ont participé à la production du bien ou du service, les matières premières, des frais de fonctionnement, des frais annexes et le bénéfice de l'entreprise.

Lorsqu'on paie des impôts, on paie le salaire et les frais de fonctionnement du service public dont on bénéficie tout au long de sa vie.

et poursuivant l'objectif de servir l'intérêt général, il ne fait pas de bénéfice. Si l'État était « privatisé », pour accéder à ses services, on ne paierait plus d'impôt mais on paierait un prix composé du salaire, des frais de fonctionnement, des frais annexes, des éventuelles matières premières et du bénéfice du service privatisé... Le pouvoir d'achat serait plus important mais les dépenses seraient elles aussi plus importantes.

Les impôts on n'y comprend rien !

Pas faux ! Le système fiscal est plutôt complexe, instable et injuste. La faute au grand nombre de « niches fiscales » ou à des règles parfois très anciennes (les assiettes des impôts locaux des particuliers) par exemple. Pour que le système fiscal soit plus simple, plus stable et plus juste, il faut revoir les assiettes (ce qui suppose une remise en cause de certaines niches fiscales), revoir le barème de l'impôt sur le revenu (afin que la progressivité soit plus régulière), rééquilibrer la part des impôts directs par rapport aux impôts indirects et, surtout, donner du sens à la politique fiscale.

Tiré de l'Epingle, une publication de Solidaires Finances Publiques

Plus d'informations sur le site de Solidaires Finances Publiques :
<http://solidairesfinancespubliques.fr>

Brèves :

Euro ou pas euro ? N'ayons pas peur d'affirmer que pour l'immense majorité des travailleurs et des travailleuses la question n'est pas d'être payé en euros, en francs, en écus ou en sesterces, mais d'avoir de quoi manger, se loger, s'informer, se soigner, etc. Mais pourquoi devons-nous payer ce qui correspond à des besoins essentiels pour vivre ? Interrogeons-nous sur la répartition de la richesse.

« Sortir de l'euro » en revenant aux monnaies nationales sans remettre en cause fondamentalement le système économique, c'est déplacer les périmètres de l'exploitation capitaliste, nullement l'affaiblir, la faire disparaître, ni même la combattre ; ce que le FN et les autres partis nationalistes fascistes ont très bien compris.

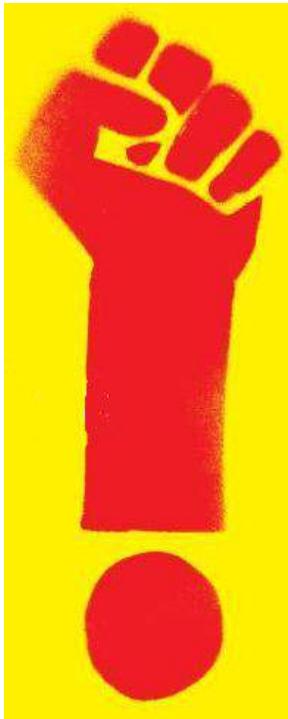
Le capitalisme précarise les salarié-es dans le public comme dans le privé LUTTONS CONTRE LA PRÉCARITÉ

UNE ORGANISATION BIEN PENSEE

"Flexibiliser le marché" du travail, casser les droits des travailleurs et des travailleuses : le gouvernement Valls/Hollande ne fait que reprendre les recettes néolibérales qui n'ont, ces trente dernières, abouti qu'à accroître le chômage. Et pourtant, la baisse de la courbe du chômage a largement été promise par le gouvernement. Cette promesse de campagne a bon dos : elle ne sert qu'à faire croire que c'est la rigidité supposée du marché du travail et le fallacieux "coût du travail" qui en sont responsables, car elles empêcheraient les entreprises d'embaucher. Flexibilisons, et nous retrouverons le chemin du plein emploi, comme nos voisins allemands, disent-ils ! Forts de cet argumentaire, les capitalistes demandent toujours plus de main d'œuvre bon marché, corvéable à merci. Celle-ci sera rendue d'autant plus docile que le chômage qui s'accroît, constitue une menace concrète pour les travailleurs et travailleuses en activité, et que les conditions d'indemnisation ont encore été dégradées par les derniers accords UNEDIC. Le chômage, la précarisation des salarié-e-s sont un choix décidé par les capitalistes pour accroître leurs marges et leurs bénéfices, au détriment tant des précaires que des permanents.

LA FAUSSE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Ainsi, le nombre de temps partuels imposés, de CDD de courte durée ou en intérim explose. Le patronat imposé la loi mal nommée de Sécurisation de l'emploi avec le soutien de certaines organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, UNSA), qui facilite encore plus les licenciements, le chantage à l'emploi et les mobilités forcées. Dans la fonction publique,



la loi « Sauvadet », soutenue par les mêmes organisations, n'a pas augmenté, d'un seul poste, le nombre des recrutements définitifs mais a intensifié le « turnover » des précaires par non renouvellement des contrats. Ceux-ci se trouvent ainsi é conduits, alors même que le financement de leur emploi perdure, sont tentés par des pièges du type « contrats de projet », qui sonnent la fin des CDI et la généralisation de la précarité. Et justement, ces contrats viennent d'être introduits en catimini par la loi sur la « simplification de la vie des entreprises », véritable cadeau de Noël au patronat !

TOUTES ET TOUS CONCERNÉES PAR LA PRÉCARITÉ



C'est l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui pâtissent de la précarisation : éclatement des collectifs de travail, difficulté accrue de l'action syndicale, division des personnels, pressions hiérarchiques. C'est le cas dans le privé et ses secteurs les plus précarisés (BTP, restauration. . .), mais aussi dans la fonction publique, où le nombre d'agents non-titulaires a augmenté de 21% entre 2000 et 2010. **Tous et toutes concerné-es par la précarité, c'est ce qu'entendent montrer cet article et l'affiche page suivante.**

Par ailleurs, si vous ou votre entourage êtes concernés par le travail saisonnier, vous pouvez demander notre guide des droits des salariés saisonniers à votre correspondant Solidaires ou téléchargez-le : <http://past.is/JxgO5>



ÊTRE PRÉCAIRE, C'EST QUOI ?

Plus de 86% des embauches sont des CDD

TEMPS PARTIELS IMPOSÉS 80% sont des femmes

SALAIRS DE MISÈRE
10 millions de personnes qui vivent avec moins de 977€/mois.
RSA = 499,31€ pour une personne seule

PÉNIBILITÉ missions floues, pas de formation, avoir incertain, travail en équipe difficile, contrats aidés payés avec 3 mois de retard etc.

ÉTUDIANT-E-S SALARIE-E-S = VIVIER DE PRÉCAIRES 1 étudiant-e sur 2 travaille généralement sous contrat précaire, et à 60 % de risques de rater ses études ...

ÊTRE INVISIBLE turn-over, horaires décalés etc.

UNE "TRAPPE" AUX EMPLOIS STABLES

Multiplication des contrats précaires et raccourcissement de leur durée. Aujourd'hui, la plupart des salariés intérimaires ou en CDD restent sur le long terme, la rotation de la main d'œuvre a presque quintuplé en 30 ans

DIFFICULTÉ POUR CONNAÎTRE SES DROITS (syndicaux et sociaux) multiplication des contrats de travail (contrats aidés, mélange privé/public etc.)

PRESSIONS HIÉRARCHIQUES tâches supplémentaires, chantage au renouvellement, harcèlement etc.

DIFFICULTÉ POUR VIVRE ET POUR SE LOGER instabilité et discontinuité des missions ne permettant pas l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, salaires faibles et irréguliers etc.

MISE EN CONCURRENCE DES PERSONNELS

8 millions de personnes au chômage ou en emploi précaires

La sécu a 70 ans, elle résiste bien. Luttons pour l'améliorer

Pourquoi la sécurité sociale a été créée ?

A la fin de 1945, le système de Sécurité sociale a été instauré en rupture avec celui des assurances sociales, en affirmant l'idée centrale de solidarité entre actifs et inactifs, malades et bien portants, familles sans enfant et avec enfants.

Ces principes fondateurs, issus du travail du Conseil National de la Résistance (CNR), jettent les bases d'une protection sociale collective, solidaire et obligatoire.

Le programme du CNR publié en mars 1944, intitulé « Les Jours Heureux », réclame : « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ».

L'ordonnance du 4 octobre 1945 indique : « il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité, et les charges de famille qu'ils supportent ».

Le préambule de la loi du 19 avril 1946 portant généralisation de la Sécurité Sociale affirme que « la réalisation du plan de sécurité sociale se traduit économiquement par une redistribution de revenus ; celle-ci ne peut être satisfaisante et équitable que si on englobe l'ensemble de la population, ce qui suppose une large solidarité nationale ».

Ces principes novateurs sont à l'opposé d'un système individuel où chacun épargne pour son propre avenir et montrent que la vocation de la Sécurité sociale à couvrir les « citoyens », « les travailleurs et leur famille » ou « l'ensemble de la population » est toujours à ré-interroger.

Comment s'est construite la sécurité sociale ?

Dès son origine, la Sécurité Sociale recouvrait trois aspects :

- **contributif** avec des cotisations proportionnelles au salaire et non au risque ;
- **assurantiel** avec un montant de retraite et des indemnités journalières liés au salaire ;
- **redistributif** : le remboursement des soins et les allocations familiales sont des prestations indépendantes des revenus.

L'objectif de départ était de mettre en place un système unique et universel, c'est-à-dire s'adressant à toute la population.

Ce but n'a pu être atteint suite aux oppositions de plusieurs catégories socio-professionnelles.

Les nombreux régimes spéciaux préexistants n'ont pas voulu se fondre dans le régime général moins favorable. Ensuite, les exploitants agricoles, les commerçants, artisans et professions libérales ont voulu construire leur propre régime.



Que représentent les cotisations ?

L'idée maîtresse pour la branche maladie et la branche vieillesse était de mettre le citoyen à l'abri de ces risques via des cotisations mutualisées, avec une part dite cotisation ouvrière et une part dite cotisation patronale.

Les accidents du travail ont été considérés comme un risque «industriel», d'où le financement de cette branche par des cotisations uniquement patronales.

La branche famille, au départ, s'est limitée à un financement obligatoire des employeurs au titre des allocations familiales considérées comme un sursalaire pour les salariés chargés de famille. Au fil du temps la politique à l'égard des familles s'est diversifiée ainsi que son financement.

L'idée de la cotisation est aussi liée au fait que la Sécurité sociale n'est pas une institution charitable de bienfaisance, elle est une institution solidaire avec une cotisation obligatoire qui a pour effet de créer du lien social en préservant la dignité de chacun-e.

Le financement de la sécurité sociale a été une véritable conquête sociale obligeant les employeurs, collectivement, à rémunérer du temps non travaillé comme la retraite, la maladie, la maternité... Ces cotisations sont versées dans une caisse commune et affectées exclusivement à la sécurité sociale pour ne pas être confondues avec l'impôt. Parce que ce système était basé sur la solidarité et obligeait les employeurs à le financer, il a été rapidement attaqué par le patronat et les divers gouvernements.

Les cotisations sont donc un élément déterminant du financement de la Sécurité sociale mais pas le seul.

A partir de 1991 la Contribution sociale généralisée (CSG) affectée à la Sécurité sociale a progressivement remplacé les cotisations d'assurance maladie des salarié-es avec une assiette élargie à l'ensemble des revenus (revenus du travail, du capital et du patrimoine). Par ailleurs les exonérations successives de cotisations patronales ont donné lieu à des versements par le budget de l'Etat de taxes et d'impôts divers.

Quelles ont été les évolutions ?

Le patronat et les détenteurs de capitaux n'ont pas pu s'opposer à la mise en place d'une Sécurité sociale solidaire et redistributive en 1945. Mais ils ne l'ont jamais acceptée. La Sécurité Sociale a tout de suite été un lieu de confrontations idéologiques et de luttes politiques et sociales.

Au début des années 1980, la sécurité sociale remboursait encore à hauteur de 80 % les dépenses d'assurance maladie, et seulement 75,5 % en 2011, du fait de nombreuses décisions prises au prétexte de la réduction des déficits de la sécurité sociale et au nom d'une «responsabilisation» des assuré-es, ce qui a conduit à augmenter régulièrement les restes à charges au travers de multiples dispositifs (tickets modérateurs, forfait hospitalier, forfaits divers, dépassements d'honoraires, etc.).



Cette ouverture au marché a eu aussi comme conséquence le transfert progressif des missions de la Sécurité Sociale vers les complémentaires. Ce processus est renforcé par la loi dite «de sécurisation de l'emploi» qui fera dépendre dès 2016, une partie de la

A partir de 1983, les politiques néolibérales veulent en finir avec un système de protection sociale jugé trop favorable aux travailleurs-euses : les notions de droits sociaux et d'universalité vont peu à peu être remplacées par d'autres notions comme la responsabilité individuelle, le ciblage sur ceux et celles qui en auraient le plus besoin.

Concernant les retraites, livres blancs et rapports vont se succéder, les décrets Balladur de 1986 vont stopper la progression des retraites servies. Les politiques néolibérales vont réduire les dépenses publiques et étendre l'emprise du marché aux domaines de la santé, des retraites et de la perte d'autonomie.

couverture santé des travailleurs-euses et de leur famille de leur employeur.

L'austérité érigée en dogme et la priorité donnée à la baisse du coût du travail au nom de la compétitivité conduisent à des décisions qui amputent les ressources de la sécurité sociale et contribuent à son affaiblissement.

Même si, dans le même temps, dans les premières années qui ont suivi la crise financière de 2008, tout le monde, même très à droite, a reconnu les bienfaits et l'efficacité d'un système de protection pour amortir l'ampleur et les conséquences sociales dévastatrices de la crise sur une partie de la population.

Le « trou de la sécu », un constat ou une volonté ?

Il est exact que les déficits se sont multipliés ces dernières années.

Les raisons en sont simples : le chômage de masse délibérément organisé permet d'exclure du salariat un nombre croissant de travailleurs et de travailleuses, et de faire pression sur le niveau des salaires des autres. Le résultat est une réduction de la masse salariale globale et donc une réduction de l'assiette pour les cotisations sociales.

Cette situation de chômage de masse est ensuite utilisée par les gouvernements pour justifier leur politique d'exonérations de cotisations sociales.

A compter de 1995, toute nouvelle exonération de cotisations doit être compensée. La compensation se fait via l'affectation de taxes et d'impôts au budget de la sécurité sociale, mais les mesures prises avant cette date restent à sa charge et contribuent au déficit. En outre, les taux des cotisations patronales sont, pour l'essentiel, restés inchangés depuis 1980 (sauf la mesure symbolique de 2013, pour « partager les efforts », mais compensée par ailleurs).



Dans le même temps il faut souligner que l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail a été un apport de nouvelles cotisations, de même que la venue de la population immigrée..

Le «trou de la sécu» ne résulte donc pas de la seule augmentation des dépenses de santé et du nombre de personnes retraitées qui vivent également plus longtemps. C'est pourtant ce que les « décideurs », nous répètent régulièrement et qui leur sert d'arguments pour continuer de casser la sécurité sociale.

Y a-t-il un meilleur système ailleurs ?

Contrairement aux idées véhiculées, le système de sécurité sociale français n'est pas le système le plus coûteux.

Aux États-Unis d'Amérique, les dépenses de santé liées à un système qui privilégie les contrats de santé d'entreprise est beaucoup plus coûteux et bien moins efficace : 47 millions d'étatsuniens n'ont pas de couverture santé (même si ce chiffre va diminuer du fait de la mise en place du système d'assurance maladie obligatoire décidé par le président Obama).

En Suède, le système de retraite par points a contraint l'État, au moment de l'éclatement de la crise financière, à intervenir pour que le système puisse continuer à fonctionner.

La sécu n'est pas plus coûteuse socialement, elle l'est en revanche pour les patrons qui, dans le système français, sont des contributeurs actifs puisque, pour l'essentiel, leur financement fait partie des salaires versés par le biais des cotisations patronales et salariales.

Que voulons-nous ?

Nous voulons un système de protection sociale universel et unique garantissant des droits fondamentaux pour toutes et tous tout au long de la vie : une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, un niveau de retraite décent, la prise en charge de la perte d'autonomie, la fin de la dégressivité des allocations chômage...

Ce projet doit se coupler avec l'exigence d'un travail mieux réparti entre toutes et tous et qui ne soit pas lui-même à l'origine de maladies ou de mal-être.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à plusieurs exigences sociales fortes :

- **Celle d'une protection sociale de haut niveau** correspondant, en particulier pour la santé et la retraite, à l'idée que tout un chacun se fait d'une société où la richesse matérielle, si elle est partagée, peut permettre de vivre, de se soigner, d'arrêter de travailler dans de bonnes conditions.

- **Celle de la nécessité de financer de tels besoins.**

Pourquoi nos revendications sont réalisables et nécessaires ?

Les exemples de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne sont là pour montrer les désastres des politiques de santé sur fond d'austérité généralisée. La remise en cause des allocations chômage dans de très nombreux pays européens n'a réussi qu'à créer des travailleurs et des travailleuses pauvres en grand nombre.

Le réalisme implique de regarder la société en face avec ses divisions et ses injustices. Il n'est pas anodin que notre sécu se soit construite après un désastre total, au moment où ceux qui se réunissaient se posaient la question du «plus jamais ça».

La question est donc bien de savoir s'il faut, pour continuer à enrichir quelques uns, creuser les inégalités sociales au détriment de tous les autres et particulièrement des plus pauvres : les chômeurs et chômeuses, les femmes qui subissent des interruptions de carrière et des temps partiels contraints et indignes.

La sécurité sociale est ce qui unifie la société en accordant à toutes et tous, riches ou pauvres, les mêmes droits.

Qui doit décider ?

Faire vivre ce système, c'est faire des choix sociaux et politiques et imposer l'exercice démocratique de ces choix. Nous en sommes bien loin !

L'administration et le pilotage de la sécu, pour le moment, n'ont qu'un lointain rapport avec ce qu'il nous faudrait, en l'absence de lieux d'expression et de définition de ces choix.

Au départ, les créateurs de la Sécu avaient souhaité que les caisses de sécurité sociale soient autonomes. Elles devaient être gérées par les assurés sociaux eux-mêmes ; pour cela les assurés votaient pour désigner leurs représentants.

Dès 1958, le gouvernement et les milieux patronaux ont su imposer le passage d'une gestion ouvrière à une gestion **paritaire**, avec les confédérations syndicales qui se sont endormies sur la gestion des caisses, permettant au patronat et au gouvernement de commencer à grignoter les avancées de 1945 et des années suivantes.

Pourtant, la retraite, la santé, les situations de perte d'autonomie, tout cela nous concerne. Cela veut dire que la population doit pouvoir exercer son droit démocratique de choix, de contrôle sur les décisions, les dépenses et les ressources. Ceci implique des débats et des décisions locales comme des débats publics et des décisions au plan national.

La sécurité sociale a 70 ans. Elle a été bien malmenée.

Elle reste un outil pour construire une société solidaire avec des droits identiques pour chacune et chacun.

Agissons toutes et tous ensemble pour cela. Pour ce mouvement unitaire à construire, Solidaires est 100 % disponible.



Soutien aux migrants

Près d'un million de migrant-es franchiront les frontières de l'Union Européenne en 2015. Nous affirmons que ses 500 millions d'habitant-es sont capables d'accueillir dignement ces réfugié-es économiques, écologiques, politiques ou de guerre. A contrario, les représentant-es de l'Union Européenne s'acharnent à mettre en œuvre une politique de tri et de répression. Bilan provisoire : des milliers de morts, jamais autant de murs n'ont séparé les populations, le parlement Hongrois a même autorisé l'armée à tirer sur les migrant-es à condition que ce ne soit "pas mortel" (sic).

De l'argent pour le social, pas pour le capital !

Le pas à faire vers un accueil inconditionnel, tel que nous le revendiquons, est grand.

Ce fossé a surtout été élargi par les politiques d'austérité des gouvernements successifs qui détricotent petit à petit le secteur social d'hébergement d'urgence. Nos syndicats, en lutte pour le maintien d'un service public de haut niveau depuis leurs créations, ne peuvent que condamner les "larmes de crocodiles" des partis accompagnant ce détricotage et/ou celles et ceux qui ont le culot de mettre en concurrence les précaires avec ou sans-papiers. C'est oublier les cadeaux sans contreparties faits au patronat et le transfert de budget vers l'armée au détriment du logement et de la santé.

Solidarités entre les travailleurs avec ou sans-papiers

Face à des situations sanitaires et sociales dramatiques, nous saluons les luttes des migrant-es qui se regroupent, s'organisent et revendiquent. Nos militant-es sont parmi celles et ceux des nombreux habitant-es et organisations qui se mobilisent pour les soutenir sur le terrain et pour imposer un accueil digne. Depuis cet été, face à la pression, le gouvernement bricole avec les associations gestionnaires des hébergements temporaires, parfois inadaptés, en espérant que la pression se tasse pour pouvoir ensuite en expulser un maximum. Les travailleur-euses sociaux font face depuis plusieurs années à une situation de pénurie, travaillent à flux tendu et sans marge de manœuvre. Elles et ils payent eux aussi des choix politiques : par la dégradation de leurs conditions de travail et la diminution de leurs revenus.

Pas de crimanilisation du mouvement social

La succession d'expulsions, de tabassages, de gazages des migrant-es et de leurs soutiens cet été ne sont que la continuité d'une politique répressive comme l'illustre la situation de Calais. La répression est aussi pratiquée juridiquement, à la demande de la mairie de Paris, le tribunal administratif vient d'ordonner l'expulsion des migrant-es ayant trouvé refuge dans le lycée désaffecté Jean-Quarré à Paris. A Toulouse, un propriétaire d'HLM a demandé l'expulsion de migrant-es d'une barre inoccupée (et le paiement des arriérés de loyers...). Des militant-es, dont deux camarades de SUD culture, sont accusé-es de séquestration par l'association Emmaüs Solidarités et passeront en correctionnelle début octobre. Plus que jamais, nous exigeons l'arrêt des politiques répressives et de la criminalisation du mouvement social !

Nous revendiquons :

- des papiers et un logement pour toutes et tous (réquisition des logements et bureaux vides, baisse des loyers),
- l'harmonisation par le haut des politiques sociales au niveau européen,
- la liberté de circulation, d'installation et l'élaboration d'une politique migratoire impliquant les syndicats, les organisations des droits de l'homme...

Si vous avez lu l'article précédent en entier, vous pouvez également lire le blog de RESF sur Médiapart à l'adresse indiquée.

Si le problème des migrant-e-s vous indiffère, lisez le aussi, vous changerez peut-être d'avis.

<http://blogs.mediapart.fr/blog/resf/030815/tuez-les-tous>

Cahier revendicatif de Solidaires

Le cahier revendicatif est issu des travaux de nos derniers congrès.

Plusieurs thématiques y sont développées à travers différents chapitres :

Emploi
Salaires et revenu
Santé et conditions de travail
Protection sociale
Femmes
Discriminations
Politiques publiques et Services publics
Immigration
Ecologie



Il rassemble les revendications discutées et votées dans notre Union syndicale, mais pas nécessairement les réponses à toutes les questions, en particulier aux plus récentes.

Il reviendra à nos prochains congrès de travailler avec la méthode du plus grand consensus qui est la nôtre pour progresser encore sur ce que sont nos bases communes.

N'hésitez pas à le télécharger ou à le demander auprès de votre syndicat .

<http://www.solidaires.org/Cahier-revendicatif-de-Solidaires>



Revue "Les Utopiques"

Le numéro 1 de la revue « les Utopiques » est paru en juin. Les structures peuvent évidemment s'abonner, mais l'idée est d'avoir un maximum d'abonnements individuels militant-s afin de pouvoir recevoir ce cahier de réflexions de l'Union syndicale Solidaires à domicile tous les 6 mois ! Vous trouverez le bulletin d'abonnement (20 euros pour deux ans, soit 4 numéros) ainsi qu'une présentation des articles qui figurent dans ce premier numéro.

Le sommaire du numéro 1:

- Edito
- Notre syndicalisme de transformation sociale, anticapitaliste, internationaliste
- Démocratie et finance
- Le syndicalisme contre le fascisme
- Allemagne: a propos de pegida
- Femmes et extreme droite
- Les nouveaux antisémites
- Fascisme et grand capital
- Le droit de propriété en question
- L'antrhopocène et ses lectures politiques
- Une histoire syndicale de l'environnement
- La démocratie est-elle soluble totalement dans la représentativité syndicale issue des élections professionnelles ?
- Les aléas du droit de grève
- Le détachement des salariés dans l'union européenne
- Internet et démocratie
- La loi sur la représentativité des organisations syndicales. premier bilan
- Eloge des syndicats

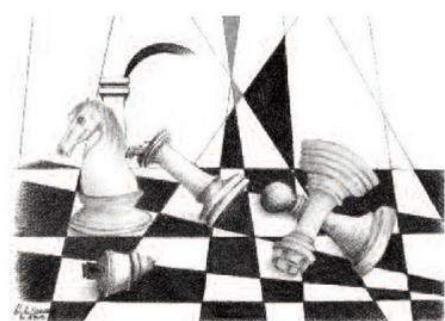
Quelques exemples d'articles :
<http://past.is/JxQY1>

NOM /	PRÉNOM /
ORGANISATION / (facultatif)	
ADRESSE /	
CP /	VILLE /
TÉL /	
COURRIEL /	

Nombre d'abonnements : x 20€ soit la somme de : €
Règlement par chèque à l'ordre de Union syndicale Solidaires / Les utopiques - 144, boulevard de la Villette - 75019 PARIS

Les utopiques **Solidai**

NUMÉRO 1 - MAI 2015
LES utopiques
CAHIER DE RÉFLEXIONS DE L'UNION
SYNDICALE SOLIDAIRES



Solidaires Union syndicale
144 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

Loi Alur: quelles conséquences ?

Vous ou votre famille êtes locataire? La loi Alur a des conséquences positives et méconnues pour les locataires. Ces informations ont été compilées par deux assistantes sociales de la fonction publique d'Etat. L'Equipe de rédaction de La Luciole n'a fait que rajouter quelques éléments.

Ces informations n'ont évidemment pas un caractère syndical mais nous pensons que, les porter à votre connaissance, pourra vous être utile.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) modifie certaines règles applicables en matière de location.

Frais d'agence immobilière

Les frais d'agence facturés au locataire sont plafonnés pour l'état des lieux, les visites, la constitution des dossiers, la rédaction du bail. Les tarifs appliqués doivent être affichés.

Depuis le 15 septembre 2014, seuls les honoraires liés à la visite du locataire, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, à la charge du locataire (10 €/m² de surface habitable en zone tendue).

Dépôt de garantie

En cas de restitution tardive de dépôt de garantie (plus d'un mois si l'état des lieux de sortie est conforme à celui d'entrée et plus de deux mois s'il est non conforme), des intérêts de retard sont dus au locataire. Le taux d'intérêt varie selon la date de signature du bail. Pour les baux signés après le 7 mars 2014, le dépôt de garantie dû au locataire est majoré d'une somme égale à 10 % du loyer mensuel (hors charges) pour chaque mois de retard commencé.

Charges récupérables

Les pièces justificatives des charges doivent être tenues à la disposition du locataire pendant les 6 mois qui suivent l'envoi du décompte.

Litiges locatifs

Le bailleur peut récupérer les arriérés de loyer pendant 3 à 5 ans.

Travaux en cours de bail

Le locataire doit laisser les travaux se faire dans l'appartement qu'il occupe mais une réduction de loyer est appliquée si les travaux durent plus de 21 jours.

Congé du locataire

La loi ALUR précise que pour un bail signé après le 27 mars 2014, le locataire qui veut donner son congé bénéficie d'un préavis réduit à un mois s'il habite dans une zone dite « tendue » (voir liste des communes concernées ci-dessous). La loi Macron (NDLR: après des semaines de recherche, on a enfin trouvé un point positif à cette loi) , applicable depuis le 8 août 2015 vient d'étendre cette règle à tous les baux en cours. Cela signifie que tous ceux qui louent actuellement un bien immobilier au titre d'habitation principale dans l'une des communes en zone dite tendue peuvent désormais partir de leur location avec seulement un mois de préavis.

Congé du bailleur

Si le motif du congé ne correspond pas à la réalité, le locataire peut contester devant le juge pour obtenir des dommages et intérêts. Le bailleur risque par ailleurs des poursuites pénales.

Trêve hivernale

Aucune expulsion ne peut intervenir pendant la période de trêve hivernale (1er novembre au 31 mars)

L'encadrement des loyers

Il consiste à limiter les hausses des loyers remis en location ou réévalués en fin de bail. Cette réglementation concerne certaines villes où les prix des loyers sont très élevés. L'encadrement des loyers s'applique aux logements vides ou meublés, loués dans le parc privé du 1er août 2015 au 31 juillet 2016.

Attention : les loyers des logements sociaux, des logements soumis à la loi de 1948 et des logements conventionnés APL ou ANAH ne sont pas concernés par cette réglementation.

Plus d'informations:

3939 Allô Service Public

Agence départementale pour l'information sur le logement : www.adil83.org

Encadrement des loyers info service : 0 805 160 111 (numéro vert gratuit)

www.service-public.fr

Villes du Var classées en « zone tendue »

Agglomération de Draguignan

Les Arcs, Draguignan, Flayosc, La Motte, Le Muy, Trans-En-Provence, Vidauban

Agglomération de Fréjus

Fréjus, Puget-Sur-Argens, Saint-Raphaël

Agglomération de Toulon

Bandol, Le Beausset, Belgentier, La Cadière-d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, La Crau, Cuers, Evenos, La Farlède, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le-Revest-Les-Eaux, Saint-Cyr-Sur-Mer, Sanary-Sur-Mer, La-Seyne-Sur-Mer, Six-Fours-Les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon, La-Valette-du-Var, Saint-Mandrier-Sur-Mer

Agglomérations concernées par l'encadrement des loyers

Ajaccio, Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève (SUI)-Annemasse, Grenoble, la Rochelle, La Teste-de-Buch-Arcachon, Lille, Lyon, Marseille-Aix, Meaux, Menton-Monaco, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon et Toulouse)

Retrouvez l'ensemble des communes concernées sur Legifrance : <http://past.is/exo8b>

Fermeture du Centre des Finances Publiques de La Roquebrussane

A l'appel de l'intersyndicale DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques), une vingtaine de militant-e-s Solidaires FiP, FO DGFiP, CGT FiP, et CFTC FiP se sont rassemblés le 28 septembre 2015 devant le Centre des Finances Publiques CFP - (ex trésorerie) de La Roquebrussane pour dénoncer auprès de la population et des médias (France 3 et Var Matin) sa fermeture prévue au 1er janvier 2016 .

Monsieur le Maire qui n'a malheureusement pas pu être présent, a tenu à discuter avec les premiers militants de Solidaires présents, pour s'associer à notre démarche.



Par la suite, deux

adjointes au maire nous ont rejoints pour dénoncer, auprès des contribuables et de la presse, ce délabrement supplémentaire du réseau de la DGFiP et au delà, la suppression continue des services publics dans les

communes rurales.

Les contribuables qui vont devoir faire une vingtaine de kilomètres supplémentaires pour remplir leurs obligations fiscales ont répondu très positivement à notre démarche en soutenant notre action et en signant la pétition.

Plus d'informations sur le site de Solidaires Finances Publiques:

<http://solidairesfinancespubliques.fr>

Centre Var var-matin Mardi 29 septembre 2015 5

LA ROQUEBRUSSANNE

Les syndicats mobilisés contre la fermeture de la trésorerie

Hier, à 12h30, une assemblée des différents syndicats des Finances Publiques (1) avait donc rendu-vous aux usagers et aux élus (2) devant le local de la trésorerie roquebrussoise. Les syndicats ont demandé la décision de leur direction départementale de procéder à la fermeture, le 1^{er} janvier prochain, de cette antenne de la Direction générale des Finances Publiques. L'intersyndicale rappelle que quatre trésoreries locales ont déjà été fermées depuis le début du dépar-

tementalisation (3) et qu'il n'en reste que cinq à ce jour. Le collectif est de regrouper les services à Brignoles. Cet argumente la plupart des autorités de décentralisation, qui ont une garantie de kilomètres pour continuer à accéder à nos services » (4).

Une baisse de la qualité de service

La Direction générale des Finances Publiques indique que la plupart des services étant accessibles sur internet, les usagers n'auront pas à se déplacer systématiquement. Mais ils ne tiennent pas compte du fait que la population rurale est dans l'obligation d'aller à Béziers ou

domestique et peu mobile. Pour eux, il s'agit bien d'une baisse de la qualité de service. C'est ce que rappelle Christophe Reynaud, secrétaire départemental de Solidaires.

GUILLAUME JANET
gjanet@varmatin.com

1. Michel Léon, maire de La Roquebrussane, a appris l'information, les élus roquebrussois Yves Léandre et Christophe Reynaud, et les élus de la Côte d'Azur, Daniel Lévy et Jean-Pierre Gély.

2. Solidaires Finances Publiques, France travail DGFiP CGP, CGT, CFTC, CFE-CGC et CFE-CGC.

3. L'antenne de La Roquebrussane a été ouverte en 1946, alors que les autres étaient fermées.

4. La Roquebrussane, avec Martigues, Marseillan, Redon et La Seyne-sur-Mer, est l'une de 2 000 usagers par an.



Quand le slogan commercial "Bougez avec La Poste" devient pour les agents "Dégagez avec La Poste"

Le Groupe La Poste est actuellement divisée en 5 Branches :

- Services-Courrier-Colis (Distribution): le développement des nouveaux services du facteur Réseau La Poste (Guichet): le développement des services et des nouvelles formes de présence postale

- La Banque Postale : la poursuite du développement commercial, en particulier sur le marché des professionnels

- GeoPost : l'expansion d'un réseau express hybride B to B (désigne l'ensemble des activités commerciales nouées entre deux entreprises, et plus largement les moyens techniques utilisés pour mettre en relation ces entreprises et faciliter leurs échanges de produits, de services ou d'informations) et B to C (désigne l'ensemble des relations qui unissent les entreprises et les consommateurs finaux, ainsi que les moyens techniques ou logiciels utilisés pour faciliter leurs interactions) en Europe

- Numérique : la transformation numérique du Groupe.

Quelques chiffres :

Chiffre d'affaires 2014 : 22 163 millions d'euros

Répartition du chiffre d'affaires par branche :

- Services-Courrier-Colis : 50,2%
- GeoPost : 21,9%
- La Banque Postale : 25,5%
- Numérique : 2,2%
- Autres : 0,2%

Chiffre d'affaires par zone géographique : 82,1% en France et 17,9% à l'international

Investissements bruts : 1052 millions d'euros

100 % d'actionnaires publics : 73,68 % pour l'État et 26,32 % pour la Caisse des Dépôts (depuis l'entrée de la CDC au capital de La Poste en mars 2011)

Mais plus de 270 filiales en France et dans le monde : qui elles sont possiblement à capitaux privés.

La Poste d'hier ne sera pas celle de demain... Nos patrons s'y emploient ardemment.

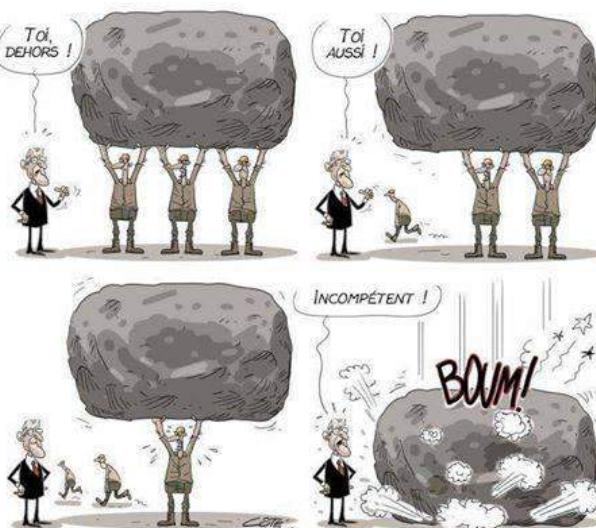
Par une multiplication d'accords, qui, souvent, ne servent qu'à accompagner la stratégie de l'entreprise, pour un seul but : l'accélération des restructurations et des suppressions d'emplois !

Dans le Var, le syndicat SUD PTT intervient essentiellement pour les agents des deux premières branches, à savoir le Réseau et le Courrier-colis.

La Politique de La Poste s'y déploie comme ailleurs. Chaque réorganisation apporte

son lot de suppressions de postes de travail et de pistes d'économie.

Ces derniers temps nous avons assisté à la mise en place d'une nouvelle stratégie, l'optimisation de la surface immobilière.... Pour le Var, il y a eu fermeture de 11 bureaux de distribution et encore au moins trois à venir : Flayosc, Le Muy, Vidauban, La Motte, Lorgues, et bientôt Callas, dont les agents ont été délocalisés sur le bureau des Arcs, ceux de Salernes



sur le bureau de Aups, ceux de Cuers délocalisés sur le bureau de La Farlède, ceux de St Raphael sur le bureau de Puget sur Argens, ceux de St Tropez délocalisés sur Grimaud, ceux de La Londe et Carqueiranne délocalisés sur Hyères, et dans un futur proche, les fermetures de Toulon les routes dont les agents seront accueillis à Toulon la Rode et ceux de St Zacharie délocalisés sur St Maximin (liste non exhaustive). A la suite de ces fermetures, le taux d'absentéisme monte en flèche, reflétant bien le mal être des agents concernés.

Ce qui n'empêche pas la direction de continuer....

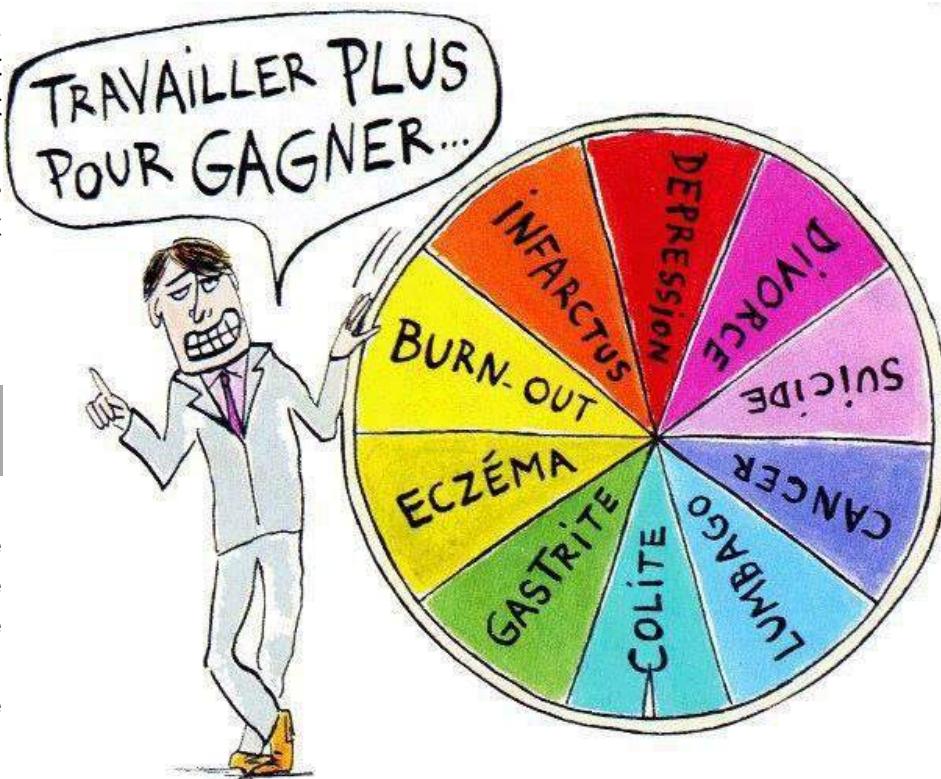
Cela se traduit, pour une majorité d'agents, par une augmentation de km pour le trajet domicile-travail.

La Direction essaie de se donner bonne conscience, en nous invitant à des «plénières absentéisme», qui mettent en avant les causes que nous dénonçons à longueur d'année, telles « la mise en place de la sécabilité (partage d'une tournée entre 6 à 8 facteurs d'une équipe), très mal vécue par les facteurs et souvent synonyme de service au rabais pour les usagers, problèmes de management, de communication, inadaptation des rythmes de travail mais aussi des positions proposées aux seniors et bien évidemment un manque de motivation du personnel » On se demande bien pourquoi ???? Mais malheureusement sans que cela aboutisse à une

amélioration des conditions de travail pour les agents, sans parler des pressions au retour des congés maladie.....

La Poste a toujours de nouvelles idées pour supprimer des positions de travail, ou plutôt à remettre au

pour celle des Arcs Ampus, Tourtour, Montferrat et Claviers. Là aussi La Poste fait des économies car le grade de ces facteurs guichetiers est inférieur à celui des guichetiers en poste dans ces bureaux, auparavant. La mise en place de ces positions n'est pas



goût du jour des anciennes, ainsi voici les facteurs guichetiers..... anciennement Receveur Distributeur, pour les plus anciens d'entre nous..... Nous voyons donc fleurir ces facteurs guichetiers un peu partout, pour la Plaque (regroupement de bureaux autour d'un bureau centre) possible pour les agents de Brignoles nous avons, Camps la Source, Rougiers, Brue Auriac, Pourcieux, Mazaugues, et bientôt Ginasservis, Bauduen, ainsi que La Verdière, pour celle de Hyères , Cavalière et Le Rayol, pour la plaque de PAE, Mons et Tanneron et enfin

anodine. En général, ils mettent un facteur guichetier en remplacement d'une tournée. Jusque-là on pourrait croire que tout va bien.... Sauf que le facteur guichetier, mis en place, n'est en général pas le titulaire de la tournée. Ce qui, on a pu le constater, est traumatisant pour des titulaires de plus de 20 ans de ces quartiers : ils se sont vu éjecter de leurs tournées ; certains n'ont toujours pas repris le travail... Ce facteur guichetier ne va pas effectuer la totalité de l'ancienne tournée vu qu'il reste au guichet une bonne partie de sa vacation (49% du temps).

Mais pour nos chers Directeurs, la demi tournée non faite par ce facteur guichetier est réinjectée, ni vu ni connu, dans la charge de travail des collègues sans que ce soit compté comme une demi position en moins..... Et il y a aussi nos collègues du Réseau Car les petits bureaux proposés sont censés être sans guichetier titulaire, dixit le siège, mais nous avons constaté à plusieurs reprises que ce n'était pas le cas et que certains se retrouvaient, eux aussi éjectés, de leurs postes pour certains ils sont toujours dans l'attente d'une nouvelle affectation.....

Le Réseau :

Ces petits bureaux sont ciblés sur des critères de fréquentation, jugés peu rentables pour La Poste.

La situation ne cesse de se dégrader au Réseau! Fermeture intempestive de bureaux faute de personnel, mise en place des « horaires d'été » pendant les petites vacances scolaires, non comblement des emplois vacants et manque de moyens de remplacements, les équipes s'arrachent les cheveux dans les services, des cadres gestionnaires qui ne font plus que du planning jusqu'aux agents qui subissent évidemment les contrecoups de cette situation.

Fermeture des bureaux : la solution trop facile et dangereuse pour notre avenir!

La Direction fait le choix de la simplicité : fermer les bureaux lorsqu'il manque quelqu'un ou



Assemblée générale de SUD PTT 83 le 16 octobre 2015 où ces points ont également été discutés.

mettre en place les « horaires d'été » pendant les petites vacances ! Et des emplois, il en manque partout! Nos dernières visites ont démontré le ras-le-bol des encadrants qui gèrent les feuilles de présence et l'énerverment des collègues qui d'une semaine sur l'autre voit leur emploi du temps chamboulé. Certaines ou certains travaillent même plus que 35 heures du fait des modifications d'horaires !Des mesures qui fragilisent le service public. Notre image va encore en prendre un coup. Sans parler des tensions avec les usagers qui voient régulièrement leurs bureaux fermés, courant après leurs instances et s'énervant... sur NOUS ! Il faut exiger de la Direction que les emplois validés en Comité Technique soient présents EN PERMANENCE! Cela implique que le niveau de volant de remplacement et d'EAR soit revu à la HAUSSE! Et tout de suite. Un cercle vicieux dans la disparition de nos points de contact.

Faut-il rappeler que chaque jour de fermeture est une journée sans production ? Et

qu'au bout du compte, toutes ces fermetures vont entraîner un écroulement de la charge de travail et de la fréquentation. Le résultat est ÉVIDENT : ce sera au moins la diminution drastique des heures d'ouverture des bureaux annexes, voir la fermeture à court terme ou la transformation en agences communales ou relais poste...

Au Courier:

Les nouveaux services font de timides apparitions, La Poste cherchant de nouveaux moyens pour faire des bénéfices, elle n'hésite pas à proposer aux clients de payer pour des services qui étaient rendus gratuitement par nos facteurs ou à aller piquer le travail des agents EDF, des inspecteurs d'auto-école et bien d'autres

Pour ce qui est des nouvelles idées, notre Directeur en a aussi

On peut parler de la mise en place des FACTED, que l'on pourrait comparer à nos

anciens brigadiers ou EAR. Ce sont des « rouleurs de Plaque », appeler à travailler sur tous les bureaux de leur Plaque, ils sont nommés en 2-1 , ce qui peut paraître attrayant au premier abord

agences s'engagent à leur faire découvrir trois métiers, mais à priori, ils travailleraient en priorité pour La Poste..... Nous en avons 2 sur Grand Toulon, 2 sur la Seyne, et 2 sur PAE.

soient payées, que la charge de travail prévue, dans les organisations, est calculé pour des agents travaillant à temps plein et que forcément les 5 heures que ces CDI ne font pas, et bien ce sont les

SUD PTT 83 dont l'équipe s'étoffe, veut affronter courageusement les enjeux que sont les conditions de travail des agents, la défense de leurs droits, leur information.

mais ça veut aussi dire qu'ils ne peuvent pas devenir titulaires de tournée (leur grade ne leur permettant plus)... Rouleurs à vie, belle perspective de carrière... Nous en avons 1 sur le Grand Toulon, 2 sur Hyères, 1 sur La Seyne et 7 dépendant directement de la Direction des Services Courrier Colis basés à Montauroux, ils servent notamment à remplacer les grévistes sur le 06 et le 83.

Nous avons aussi les CDI intérimaires....Ce sont des personnes employées en CDI, notamment, chez ADECCO ou Manpower, ces

Et enfin nos fameux CDI à 30 heures....Spécificité du Var et des Alpes Maritimes... Il faut savoir que les plaques qui en ont le plus recruté sont Les Arcs (11) et La Seyne (16), pour pallier leurs difficultés à recruter, dues principalement au fait que vivre dans le Var a un coût qui en a rebuté plus

collègues qui les font, ce qui peut générer des heures supplémentaires qui ne leur sont pas payées non plus. Leurs contrats sont faits de manière qu'ils ne puissent pas devenir titulaires d'une tournée. Sans parler que vivre dans notre belle région avec un CDI à 30 heures et bien

Retrouvez SUD PTT 83 :

<https://www.facebook.com/Sud-Ptt-Var-535002713308846/>

d'un. Notre directeur a donc décidé de « dé-précariser » des CDD à 35h, en les faisant passer sur des CDI mais à 30 heures....

Le problème c'est que ces agents font des heures supplémentaires sans qu'elles

c'est loin d'être évident. Nous en avons, aussi, 2 sur l'Agence Colis Poste de Fréjus, 2 sur le Grand Toulon, 6 sur Brignoles, 1 sur Hyères, et 2 sur la Plate-forme Industrielle Courrier de Toulon.

Tendances lourdes à La Poste :

1. - reprises d'emplois : comme dans toutes les grandes entreprises les gains de productivité se font sur la « masse salariale » et pour les profits des actionnaires. C'est d'autant plus révoltant que ces entreprises, y compris La Poste, ont touché et touche encore des millions du CICE (Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales.), argent de nos impôts pour créer de l'emploi. Exemple dans l'actualité : Air France qui a touché 66 millions d'euros de CICE en 2014 (source journal du net) et qui est sur le point de supprimer 2900 emplois. A La Poste, c'est 297 millions en 2013, 352 millions en 2014, et 341 millions prévus en 2015 pour 6 284 suppressions d'emplois en 2014.

2. - intensification du travail.

3. - suppression des acquis (tickets-resto, temps de pause, brigades au Réseau, etc...).

4. - de plus en plus de précarité et de flexibilité.

5. - toujours pas de reconnaissance pour la majorité des employés.

Dossier Biométrie

S'opposer la mise ne place de la biométrie c'est poser la question du fichage généralisé de la population sous toutes ses formes et du rôle pédagogique de l'Éducation Nationale dans ce processus. Avec la biométrie à la cantine on « habitue » les élèves au contrôle par leur « faiblesse » vis à vis de ce que cela engendre (on peut voir les élèves prendre la biométrie pour un jeu « comme au cinéma » mais sans recul).

Manger nécessite ainsi de se laisser examiner le contour de la main. Si l'acte le plus vital de manger quotidiennement impose le passage par la biométrie, tout le reste sera alors naturel. Demain l'élève devenu adulte ne se posera pas de questions lorsqu'on lui demandera la même chose pour aller au travail, prendre le train, sortir de chez lui, déverrouiller son téléphone portable (mince ça existe déjà !)...

S'opposer à la mise en place de la biométrie ce n'est pas mener un combat d'arrière garde contre les nouvelles technologies et le progrès, c'est mener un combat légitime contre les dérives liées à leurs usages ou à leur généralisation au nom des TICE tous puissants...

Biométrie: de quoi parle-t-on?

« La biométrie regroupe l'ensemble des techniques informatiques permettant d'identifier un individu à partir de ses caractéristiques physiques, biologiques, voire comportementales. Les données biométriques ont la particularité d'être uniques et permanentes. Elles permettent de ce fait le "traçage" des individus et leur identification certaine. Le caractère sensible de ces données justifie que la loi prévoie un contrôle particulier de la CNIL fondé essentiellement sur l'impératif de proportionnalité. » (site de la CNIL, 7 avril 2011).

Biométrie à la cantine = Reconnaissance du Contour de la Main (RCM)

Savoir de quoi on parle pour ne pas se faire prendre en défaut : la biométrie dont il est question dans la restauration scolaire n'est en rien liée aux relevés d'empreintes digitales, il s'agit « seulement » du contour de la main (associé à un code personnel que l'on saisit au moment de la reconnaissance).

La CNIL distingue trois catégories de procédés biométrique : « à traces » pour les empreintes digitales et palmaires, « sans traces » pour le contour de la main et le réseau veineux de la main et « intermédiaires » pour la voix, l'iris, la forme du visage.

[http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/biometrie-des-dispositifs-sensibles-soumis-a-autorisation-de-la-cnil/?tx_ttnews\[backPid\]=91&cHash=94b387cdc4f5257397ee32d661497214](http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/biometrie-des-dispositifs-sensibles-soumis-a-autorisation-de-la-cnil/?tx_ttnews[backPid]=91&cHash=94b387cdc4f5257397ee32d661497214)



Concernant les systèmes biométriques dans les établissements scolaires, la délibération n°2006-103 du 27 avril 2006 de la CNIL apporte l'ensemble des précisions nécessaires. La plus importante étant que seul un système de reconnaissance du contour de la main est autorisé. Il n'y a donc pas de récupération des empreintes digitales. Si cela n'enlève rien au problème posé par ces systèmes biométriques la précision est importante pour ne pas se décrédibiliser lorsque l'on veut combattre la mise en place de la biométrie dans son établissement.

La délibération précise en outre que « *Les gabarits biométriques du contour de la main associés à un code d'accès personnel sont conservés pendant la durée de l'année scolaire. Si une personne quitte l'établissement ou est désinscrite du service de restauration scolaire en cours d'année, les données biométriques sont effacées dans la semaine suivant son départ ou sa désinscription.* »

<http://www.cnil.fr/documentation/deliberations/deliberation/delib/103/>

Marchandisation de l'école : le marché de la biométrie !

Le marché de la biométrie représentait pour la période de 2012 à 2015 un montant de 8,5 milliards d'euros (Rue 89, janvier 2012). Ce marché de l'identité est dominé par des entreprises françaises (cocorico!). Ainsi par exemple, une société française (Morpho) a obtenu avec une autre filiale du groupe Safran, un marché en Inde consistant à terme à ficher la totalité de la population du deuxième pays le plus peuplé de la terre.

De nombreux pays ont mis en place les cartes d'identités biométriques (Suède, Belgique, Espagne...), mais en France « seulement » le passeport biométrique et la carte Vitale. Trop de résistances se font sentir à chaque annonce de projets développant la biométrie.

Il faut donc aux yeux des entreprises du secteur, faire sauter les verrous idéologiques au sein de la population pour permettre de faire toujours plus de profits financés par l'argent public et les parents d'élèves. Il n'y a rien de paranoïaque à prétendre cela, puisque le GIXEL lui-même le dit (voir plus loin dans ce dossier).

Un coût exorbitant

Le prix d'achat d'un système de biométrie se monte très vite à plusieurs milliers d'euros.

En effet il faut acheter une ou plusieurs bornes biométriques, le logiciel, un ou plusieurs distributeurs de plateaux... La facture va généralement de 5000 à 15000 €, mais peut très vite gonfler en fonction de la taille de l'établissement.

Pour exemple le budget prévu en avril 2014 par le lycée Jean Moulin de Draguignan était de 25000 €.

A cela il faut bien sûr ajouter un coût de maintenance annuelle dont on ne parle quasiment jamais au moment de l'achat, mais qui pèsera lourd dans les budgets des années suivantes... Ainsi précurseur en matière de Biométrie dans le département du Var en 2002, le collège de Carqueiranne a abandonné le système sept ans après en 2009.

En effet, les frais de maintenance, « plusieurs milliers d'euros », ont poussé le nouveau chef d'établissement à abandonner le système. Ce dernier annonçait même que le matériel « était devenu obsolète » (Var Matin du 13 mai 2009).

Pour remplacer la biométrie le collège s'est équipé d'un petit logiciel (650 €), les élèves déclinent leur identité en passant à la demi-pension. Comme pour le pointage manuel qui fonctionne encore très bien dans un grand nombre d'établissements....

En période de disette

budgettaire imposée par l'Etat et les Collectivités Territoriales auxquelles incombe le financement des établissements d'enseignement, est-il vraiment nécessaire de dépenser autant d'argent dans des systèmes dont l'obsolescence est rapide (comme pour tout matériel

électronique) ? N'y a t'il pas des dépenses plus intelligentes à faire quand les budgets sont parfois insuffisants pour boucler l'année scolaire et que des prélèvements sur fonds de réserve sont monnaie courante en fin d'année ?

Contre une société sécuritaire...

Les bornes biométriques à la cantine n'ont ainsi rien d'anodin. Ce ne sont pas de « simples outils de gestion », mais bien des armes idéologiques. Les habitudes données aux jeunes élèves avec de tels systèmes participent à l'acceptation sans réflexion des nouvelles technologies de surveillance électronique. Car la biométrie n'arrive pas seule, elle est accompagnée des techniques de vidéosurveillance, du fichage ADN, de la carte d'identité électronique... qui font que nos vies se retrouvent de plus en plus fichées.

Il s'agit de mettre en place un projet de société sécuritaire allant à l'encontre des libertés individuelles, avec la complicité « pédagogique » des établissements scolaires.

... et le fichage généralisé

L'Éducation Nationale s'est déjà faite remarquer avec la mise en place de Base Élèves, logiciel qui permet grâce à une multitude d'applications satellites de

multiplier les fichiers et les données sur les élèves (scolarité, absentéisme, responsables légaux...), leurs responsables légaux (revenu fiscal de référence pour les parents d'élèves boursiers par exemple), leurs professeurs (I-Prof, Mozart...).

A ces fichiers mis en place avec des applications du Ministère de l'Éducation Nationale, il faut ajouter les Environnements Numériques de Travail (ENT). Souvent présentés comme des outils nécessaires, les ENT peuvent par exemple permettre aux chefs d'établissements de surveiller le travail des enseignants (par exemple le nombre de devoirs réalisés dans chaque matière, le cahier de texte...), de donner le droit aux IPR d'en faire de même (si la fonctionnalité n'est pas forcément activée, elle existe souvent).

Les ENT, selon comment ils sont paramétrés permettent aux parents de surveiller le travail de leurs enfants, mais aussi de surveiller la vie de

l'établissement (absences des professeurs par exemple)...

La plupart des systèmes de biométrie (ou simplement de cartes) peuvent être couplés avec des systèmes de surveillance des entrées et sorties (des élèves comme des personnels !)

On le voit, sous prétexte d'améliorer le fonctionnement, de faciliter le travail avec de nouveaux outils technologiques, chaque individu se retrouve fiché à son insu ou non (on est en théorie informé de la création d'un fichier), sans savoir qui peut croiser ces données, et s'en servir.

La loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007) prévoit par exemple que des éléments du fichier Base Élèves peuvent être fournis à la Mairie par les autorités hiérarchiques de l'Éducation Nationale.

Toutes ces données sont stockées sur des serveurs distants ou non, toujours accessibles via internet.

Elles sont donc vulnérables aux attaques informatiques (le site internet de l'IA du Var a lui même subi une telle attaque), et lorsque les serveurs sont physiquement dans un pays étranger, les données ne sont plus soumises à la législation française, mais à celle du pays concerné (l'ENT mis à disposition par le Conseil

Général du Var est situé au Royaume-Uni).

Les données biométriques ne sont pas directement reliées aux fichiers cités ci-dessous, généralement non hébergées sur un serveur distant, mais seulement stockées sur un ordinateur dont les autres données sont alimentées par Base

Élèves (noms prénoms, régimes de demi-pension, etc...). Il s'agit juste d'un fichier de plus... qui vient s'ajouter à toutes les bases de données déjà existantes, et vient donc augmenter le sentiment bien réel d'un fichage généralisé.

Le GIXEL

Groupement des industries de composants et de systèmes électroniques

Ce groupement a fait pression pour que l'Etat français pour qu'il mette en place la carte d'identité biométrique. La loi n°2012-410 du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité est une première victoire de ce lobby mettant en place la carte d'identité électronique. Dans un document cosigné avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés il recommandait le déploiement de ce dispositif qui « permettra de mieux protéger l'identité des français et d'accélérer le développement de l'économie numérique... ».

Un autre document du GIXEL est bien plus parlant sur ses objectifs, à tel point que la version originale n'est plus disponible sur leur site internet. En effet, le « Livre Bleu » qui aborde

des points aussi variés que l'Internet Très Haut Débit, l'Identité Numérique, la Domotique... comporte un chapitre sur la « Sécurité du territoire » très instructif !



Ce chapitre explique la nécessité d' « assurer la sécurité des citoyens à leur

domicile, sur leur lieu de travail, dans les lieux publics, les transports »... et que les « Moyens à mobiliser devraient prendre pour référence ceux engagés pendant la guerre froide », surtout depuis « les événements du 11 septembre ».

Les auteurs du rapport salivent sur les sommes investies par le Homeland Sécurity américain : 29 milliards d'euros en 2002, 38 milliards en 2003...

On peut légitimement se poser la question du rapport entre la sécurité des citoyens et la biométrie ?

Tout simplement à cause du passage intitulé « Acceptation par la population » (voir page suivante).

Extrait du « Livre Bleu » du GIXEL (page 35)

« La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.

Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes :

- **Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs**

représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants.

- **Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo**

- **Développer les services « cardless » à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet...**

La même approche ne peut pas être prise pour faire accepter les technologies de surveillance et de contrôle, il faudra probablement recourir à la persuasion et à la réglementation en démontrant l'apport de ces technologies à la sécurité des populations et en minimisant la gêne occasionnée. Là encore, l'électronique et l'informatique peuvent contribuer largement à cette tâche.

Le livre d'Orwell « 1984 » était un livre d'anticipation, pas un but à atteindre...

Alise, une des sociétés qui vend des systèmes biométriques a été nominée en 2009 au Big Brother Awards « pour participer activement, avec leurs systèmes biométriques ciblés sur les établissements scolaires, à la banalisation d'outils de contrôle propres à conditionner les enfants, tout en incitant à la création de bases uniques pour gérer absences, accès cantine...

Les arguments utilisés pour mettre en place la biométrie

L'argument souvent utilisé est qu'il faut « moderniser » la gestion du passage à la demi-pension, qu'il « faut vivre avec son temps », le « pointage manuel est obsolète »...

Or vivre avec son temps, avec les nouvelles technologies ne signifie pas non plus faire n'importe quoi.

Cet argument ressemble à celui des pro-nucléaires qui annoncent le retour à la bougie si on abandonne leur technologie mortifère.

L'argument légal, comme quoi il serait nécessaire d'informatiser la gestion de la demi-pension. Informatiser n'a rien d'assimilable à l'automatisation.

Premièrement toutes les demi-pensions sont déjà gérées par informatique (édition des listes d'élèves, édition des factures, enregistrement des paiements...).

Deuxièmement, il n'existe aucune loi, aucun décret imposant l'automatisation de

la demi-pension (biométrie, cartes...).

L'argument de la gestion en temps réel du nombre de repas servis : si cet argument est peut-être le seul à tenir la route, il existe des portiques automatiques qui comptabilisent chaque passage d'un coût bien moindre car sans logiciel, sans informatique ni connectique réseau.

Juste un compteur de passage et un écran, on voit la différence de coût que cela peut représenter.

L'argument d'une meilleure fluidité du passage des élèves. Plusieurs retours font état d'un temps de passage nettement plus long (le collège de Garéoult a ainsi abandonné très rapidement la biométrie pour revenir aux cartes), ou dans le meilleur des cas, seulement plus long que le système des cartes par exemple (pour la biométrie il faut saisir son code, poser la main au bon endroit pour les capteurs, attendre le traitement...).

L'argument que « l'enrôlement » est définitif, que les élèves ne doivent faire numériser le contour de leur main qu'une seule fois au cours de leur scolarité dans un même établissement. Il suffit ensuite après avoir saisi son code, de poser la main au bon endroit pour les capteurs, d'attendre le traitement...

Or il y a souvent des problèmes liés à un mauvais positionnement de la main qui fait perdre encore plus de temps. Sans oublier qu'en collège il peut y avoir des problèmes liés à l'évolution de la taille de la main des élèves entre la 6ème et la 3ème (outre le fait que ce soit vérifié, cela a été dit en « off » par le technicien d'une entreprise du secteur au cours d'une formation).

Un argument qui n'est

de l'établissement. Cela a un impact sur le service intendance (en principe le gestionnaire est favorable, voire à l'origine de la proposition, mais pas le reste du personnel à qui on ne demande pas son avis « libéré de toute pression hiérarchique »), le service de la vie scolaire (le système ne libère pas de personnel, puisqu'il faut quand même une présence humaine pour surveiller le bon fonctionnement des bornes).

Les élèves ne sont pas des machines, les agents de la cuisine non plus. Les échanges entre adultes, avec les élèves, sont importants pour un fonctionnement

humain du service de cantine. Les machines déshumanisent ces échanges et ces relations.



Une mise en place en catimini...

Les systèmes de bornes biométriques rencontrent souvent une résistance ou au moins de grosses réticences auprès des personnels des établissements ou des parents d'élèves. Dès lors que les chefs d'établissements sont précis dans l'ordre du jour du CA qui doit entériner ces achats les élus du CA arrivent

avec des éléments, des questions, des oppositions, des doutes...

C'est pourquoi les chefs d'établissement préfèrent ne pas trop annoncer la couleur au préalable en usant d'artifices sémantiques pour cacher aux membres du CA la teneur du point de l'ordre du jour prévu, afin d'éviter tout débat et

contestation. Ainsi on retrouve parfois dans l'ordre du jour du CA les termes d'« informatisation de la demi-pension », « gestion des accès » ou « contrôle d'accès », quand la question n'est pas directement éludée en la faisant passer dans un vote de Décision Budgétaire Modificative (DBM). Dans ce dernier cas, le fait d'accepter la DBM

(prélèvement sur les réserves, virement interne...), vaut pour acceptation de la mise en place...

Si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour du CA, ou de manière douteuse, il faut insister pour que la délibération soit remise à une date ultérieure, même si au final seul le chef d'établissement peut décider d'un report... sauf si on le fait au moment du vote de l'ordre du jour. S'il y a refus, il faut dénoncer un passage en force et une atteinte à la démocratie sur un sujet qui touche aux

libertés individuelles. En principe ils n'aiment pas !

De même, certains chefs d'établissement tentent de faire passer la biométrie par une « simple information aux membres du CA ». Il faut le moment venu exiger un vote. Si le chef d'établissement est si sûr du bien fondé de son projet, il ne doit pas avoir peur d'un vote au CA...

Les chefs d'établissements, peuvent souvent compter sur l'appui de leur agent comptable ou de leur gestionnaire, mais aussi sur l'aide des sociétés qui

vendent ces matériels. Celles-ci envoient régulièrement leur brochures publicitaires dans tous les établissements pour vanter le bien fondé de leur produits, mais aussi et surtout pour donner des arguments contre les détracteurs. Ainsi la plaquette de février-mars 2014 d'une société titre ainsi « Objet de consensus : Alise la solution qui réconcilie les extrêmes ». Ces sociétés proposent également des associations d'utilisateurs, avec séminaires de formation, etc...

Comment lutter contre la biométrie ?

Il faut être clair : la bataille peut parfois paraître rude, les acteurs du monde éducatif ne sont pas forcément sensibles aux problèmes liés aux évolutions technologiques, les enjeux réels pas vraiment perçus...

Les chefs d'établissement, par leur position hiérarchique peuvent avoir de l'ascendant sur certaines catégories de personnels. Les parents d'élèves peuvent être réceptifs à certains arguments de la direction comme le soit disant gain en personnel ou la meilleure gestion supposée de la demi-pension, en faisant confiance à la personnalité qui représente l'institution. Des parents d'élèves d'une même fédération peuvent dans un établissement être totalement opposés à la biométrie, et ailleurs y être favorables.

Le Conseil Régional PACA avait mis en place un moratoire sur la biométrie, mais ce verrou a sauté et de nouveau les lycées se ruent sur la biométrie.

Il n'y a donc pas de recette miracle autre que la mobilisation classique et la plus unitaire possible, même quand le CA a déjà validé clairement ou implicitement la biométrie: information, tracts, discussions, conférences de presse, pétitions, rassemblements, demande du gel du processus pour organiser un débat, lettres aux parents, appel à refuser « l'autorisation d'enrôlement » (expression utilisée pour décrire l'enregistrement du contour de la main).

Au collège de Rocbaron, alors même que la borne avait été fournie mais non installée, lors de l'ouverture

de l'établissement (en 2007), le CA a rejeté la mise en place de cette dernière en mai 2012. Le point « pour information » après débat, a finalement été soumis au vote : 6 Pour, 4 Abstentions, 9 Contre. La borne est repartie prendre la poussière à la cave !

La biométrie est déjà en place...

Quoi qu'il arrive, les parents et les élèves (tout comme les personnels de l'établissement) doivent avoir la possibilité de refuser ce système : lors de la première inscription dans un établissement doté de la biométrie, il est demandé à l'élève d'être présent. Ainsi au cours du processus d'inscription, l'enrôlement se fait sans explications préalables, sans discussion possible (il faut aller vite !), donc de manière contrainte et

forcée. En cas de refus de la biométrie, les élèves et les personnels doivent se voir remettre une carte en remplacement pour passer à la cantine.

Notons au passage qu'il ne s'agit pas non plus de défendre le système à cartes qui n'est pas non plus exempts de reproches : fichages, habitudes données

sur le principe « carte = repas », perte et rachat de cartes (que des personnels doivent passer leur temps à refaire)...

Vers une première victoire ?

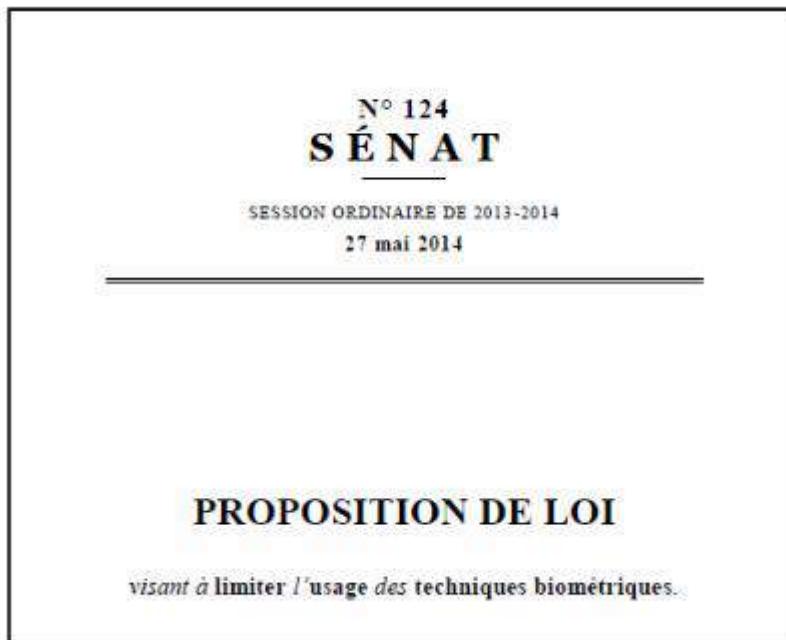
Le 27 mai 2014, le Sénat a adopté en première lecture une **proposition de loi « visant à limiter l'usage des techniques biométriques »**.

Cette proposition de loi modifie la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en ajoutant une restriction à l'usage des données biométriques « ne peuvent être autorisés que les traitements dont la finalité est la protection de l'intégrité physique des personnes, la protection des biens ou la protection d'informations dont la divulgation, le détournement ou la destruction porterait un préjudice grave et irréversible et qui répondent à une nécessité excédant l'intérêt propre de l'organisme les mettant en oeuvre. »

La proposition de loi va encore plus loin en imposant une rétroactivité de la loi, c'est-à-dire en

donnant un délai de 3 ans, dès lors que la loi sera définitivement adoptée, pour remplacer les systèmes déjà installés : « Les responsables de traitements

biométrie ont déjà anticipé l'adoption de cette loi dans la mesure où elles annoncent ne plus communiquer sur ces « technologies ». Mais en bonnes commerçantes, elles informent déjà leurs clients qu'elles sont disposées à faire des offres avantageuses pour la reprise des anciens systèmes et installer des systèmes alternatifs (à carte U). Tant qu'il y a du pognon à se faire!



de données à caractère personnel dont la mise en œuvre est régulièrement intervenue avant l'entrée en vigueur de la présente loi disposent, à compter de cette date, d'un délai de trois ans pour mettre leurs traitements en conformité avec les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans leur rédaction issue de la présente loi. »

Certains sociétés qui vendaient les systèmes de

D'autres sociétés tentent de mettre en place une pétition pour faire retirer cette proposition de loi...

Soyons vigilants sur les suites qui seront données à cette proposition de loi. Tant qu'elle ne sera pas définitivement adoptée, la bataille ne sera pas gagnée !

Retrouvez SUD Education 83 sur <http://sudeduc83.org>

